

MAIRIE DU 3^{ème} SECTEUR

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS DU 9 OCTOBRE 2014

La séance du Conseil des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements du jeudi 9 octobre 2014 est ouverte dans les formes réglementaires à 19 heures 05, sous la présidence de Monsieur Bruno Gilles, Maire du 3^{ème} Secteur.

Monsieur le Maire.- Mesdames et Messieurs, si vous êtes d'accord, nous allons officialiser notre Secrétaire de séance qui sera M. Arthur Ohanessian, notre benjamin.

(Pas d'opposition.)

(Appel nominal, par Arthur Ohanessian.)

*** Approbation du procès verbal de la séance du 26 juin 2014 :**

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des remarques sur le procès verbal de la séance du 26 juin 2014 ?

(Pas d'observation.)

(Le procès verbal est adopté à l'unanimité.)

Mme CARLOTTI.- Monsieur le Maire, très rapidement, au nom du groupe Socialiste (nous sommes quatre et malheureusement au complet), puisque c'est la première séance, on voulait vous féliciter pour votre réélection de Sénateur.

(Chaleureux applaudissements.)

Monsieur le Maire.- Madame CARLOTTI, je suis très touché que ce soit l'opposition qui y ait pensé. Vu les applaudissements, je ne doute pas que ma majorité municipale s'est associée à ces félicitations. Je sais, cela fait une semaine que vous le faites. Merci à toutes et à tous. En tout cas, merci à Marie-Arlette Carlotti pour ces remerciements, merci à la majorité et à l'opposition du Front national d'avoir applaudi.

*** Examen des rapports :**

Rapport n°14/45/03

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Approbation du règlement intérieur du Conseil d'arrondissements de la Mairie des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements de Marseille.

Rapporteur : M. le Maire.

Le premier rapport concerne l'approbation du règlement intérieur de notre Mairie de secteur. À très peu de choses près, c'est exactement le même règlement intérieur que la précédente mandature. Ce n'est pas tout à fait le même que le Conseil municipal, mais c'est à peu près le même pour tous les Conseils d'arrondissements. À quelques virgules près, il y a eu très peu de changements par rapport à ce que l'on fait depuis 19 ans.

Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

(Pas d'observation.)

*(Le rapport 14/45/03 est adopté à la majorité ;
Abstention du groupe Marseille bleu Marine.)*

Rapport n°14/46/03/EFAG

**DIRECTION DU SECRETARIAT GÉNÉRAL - SERVICE
ASSEMBLÉES ET COMMISSIONS - Révision de l'inventaire
des équipements dont la gestion est transférée aux
Mairies de secteur.**

Rapporteur : Mme TIMSIT.

Monsieur le Sénateur-Maire, Mesdames et Messieurs les Élus, Mesdames et Messieurs, le Code général des Collectivités territoriales prévoit l'établissement d'un inventaire des équipements dont les Conseils d'arrondissements doivent assurer la gestion en application de l'article L2511-18 du même Code. C'est-à-dire chaque fois qu'un équipement est retiré ou inscrit. En ce qui nous concerne, cette année, nous avons un nouvel équipement inscrit à notre inventaire. C'est l'espace Crillon, au 33 rue du Crillon, un nouveau CMA avec au premier étage un gymnase et une salle d'armes, au rez-de-chaussée un espace intergénération au local du CIQ et un espace enfants avec maison d'assistantes maternelles qui gèrent des animations.

Je vous demande d'approuver la délibération suivante (*lecture du délibéré*). Je vous en remercie.

(Pas d'observation.)

***(Le rapport 14/46/03/EFAG est adopté à la majorité ;
Abstention du groupe Marseille bleu Marine.)***

Rapport n°14/47/03/EFAG

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION
DES RESSOURCES HUMAINES - Actualisation de la liste des
logements de fonction pouvant être attribués par
utilité ou nécessité de service.

Rapporteur : Mme TIMSIT (*lecture*).

(*Pas d'observation.*)

(*Le rapport 14/47/03/EFAG est adopté à l'unanimité.*)

Rapport n°14/48/03/DDCV

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION
DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SÉCURITÉ - CENTRE DE
SUPERVISION URBAIN - Dispositif de vidéoprotection
urbaine et de vidéo verbalisation - Approbation de la
mise à disposition de l'outil vidéo à la RTM (Régie des
Transports de Marseille) à des fins de vidéo
verbalisation du stationnement gênant sur les voies de
transports en commun.

Rapporteur : M. GIANCARLI (*lecture*).

Monsieur le Maire.- Je vous remercie,
Monsieur Giancarli.

Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

M. BAUMANN.- Monsieur le Maire, d'abord, au
nom du groupe Front national, toutes nos félicitations
pour votre réélection en qualité de Sénateur.

(*Applaudissements.*)

Nous serions pour l'approbation de ce rapport
s'il était assorti d'une offre d'agrandissement du parc

de stationnement de la ville. On tape sur les automobilistes, c'est normal lorsqu'ils sont en infraction, mais s'ils avaient la possibilité de se garer ailleurs, peut-être qu'ils commettraient moins d'infractions. Par conséquent, nous nous abstiendrons.

Monsieur le Maire.- Merci, Monsieur Baumann.

Je ne sais pas, je n'ai pas la réponse, vous n'avez pas parfaitement tort sur l'ensemble de la ville, mais sur les 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements, je me permets de rappeler qu'avec l'arrivée des deux lignes de tramway et l'extension du métro sur notre secteur, nous avons créé à peu près 4 000 places de stationnement. C'est-à-dire que tous les parkings qui étaient prévus ont été construits, à une exception près, j'espère un jour y arriver, Mme Carlotti sait de quoi je parle, car le dernier parking à construire est celui du Palais Longchamp, sous le parc Longchamp au niveau de l'angle de Cassini et du boulevard du Jardin zoologique, sinon tous les autres ont été construits. Or, on se rend compte aujourd'hui qu'ils ne sont pas tous pleins. Quand on prend par exemple le parking de la gare de la Blancarde, il est loin d'être complet, quand on prend le parking Vallier avec le beau mur végétalisé qui a été refait, le dernier étage n'est jamais utilisé. Même s'il y a une offre de transport en commun et une offre de stationnement, on se rend compte que ce n'est pas la personne qui ne trouve pas de place au parking qui se gare dans les couloirs de bus -tous dans notre vie, cela nous est arrivé de le faire- c'est

celle qui tire le frein à main dans un couloir de bus pour aller acheter une baguette de pain, un paquet de cigarettes, etc. De ce fait, les bus perdent énormément en moyenne de vitesse. Par conséquent, comme on a la possibilité de faire de la vidéo verbalisation sur certains secteurs, on va la mettre en place.

Je pense que c'est une bonne chose, en particulier dans notre secteur. Dans certains endroits, je suis d'accord avec vous, mais dans notre secteur, on ne peut pas lier l'incivisme de ceux qui se garent dans les couloirs de bus au manque de places de stationnement. Néanmoins, je reconnais que quelqu'un qui a envie d'aller acheter quelque chose au boulevard de la Libération ne va pas aller jusqu'à Vallier et revenir à pied, sauf s'il a plusieurs courses à faire. On ne peut pas mettre des parkings de plusieurs centaines de places dans tous les coins et dans tous les quartiers de notre secteur municipal, même s'il y en a beaucoup. Ces parkings qui sont financés et construits en délégation de service public par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole coûtent beaucoup d'argent et en fin d'année, on fait quasiment sur les premières années un chèque d'équilibre qui est assez important. Si l'on pouvait déjà commencer à utiliser ceux qui existent dans notre secteur, je pense que ce serait bien.

***(Le rapport 14/48/03/DDCV est adopté à la majorité ;
Abstention du groupe Marseille bleu Marine.)***

Rapport n°14/49/03/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRÈCHES
ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DES CRÈCHES - Approbation
des trois affectations d'autorisations de programmes
pour le remplacement d'appareils électroménagers des
cuisines et des buanderies et de barrières de sécurité
dans les crèches municipales.

Rapporteur : Mme AILLAUD (*lecture*).

(*Pas d'observation.*)

(*Le rapport 14/49/03/ECSS est adopté à l'unanimité.*)

Rapport n°14/50/03/UAGP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET
EXPANSION - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE
ACTION FONCIÈRE - 4^{ème} arrondissement - La Blancarde -
56, boulevard de la Blancarde - Cession d'une parcelle
de terrain à la société ICF Sud-Est Méditerranée.

Rapporteur : Mme COLIN (*lecture*).

(*Pas d'observation.*)

(*Le rapport 14/50/03/UAGP est adopté à l'unanimité.*)

Rapport n°14/51/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VALORISATION DES
ÉQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE
L'ARCHITECTURE - SERVICE ÉTUDES ET CONDUITE
D'OPÉRATIONS - Réaménagement intérieur du musée des
Beaux-Arts - Palais Longchamp - 4^{ème} arrondissement -
Approbation du protocole transactionnel entre la Ville
de Marseille et la société SPIE Sud-Est - Approbation

d'un protocole transactionnel entre la Ville de
Marseille et la société AICBAT.

Rapporteur : Mme FERAUD (*lecture*).

(*Pas d'observation.*)

**(Le rapport 14/51/03/ECSS est adopté à la majorité ;
Abstention du groupe Marseille bleu Marine.)**

Rapport n°14/52/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VALORISATION DES
ÉQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE
L'ARCHITECTURE - SERVICE ÉTUDES ET CONDUITE
D'OPÉRATIONS - Réfection des façades, couvertures et
menuiseries du musée des Beaux-Arts - Palais
Longchamp - 4^{ème} arrondissement - Approbation d'un
protocole transactionnel entre la Ville de Marseille et
la société SELE.

Rapporteur : Mme FERAUD.

C'est exactement la même chose que le rapport
précédent. Suite à des malfaçons, il a fallu faire des
travaux supplémentaires. Les parties n'étant pas
d'accord sur la facturation, on a envisagé ce protocole
pour éviter les frais de procédure et les pertes de
temps. Je pense que tout le monde va s'en tirer à
meilleur coût.

Je vous demande d'approuver ce rapport.

(*Pas d'observation.*)

**(Le rapport 14/52/03/ECSS est adopté à la majorité ;
Abstention du groupe Marseille bleu Marine.)**

Rapport n°14/53/03/DDCV

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VIE CITOYENNE ET
PROXIMITÉ - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE
PROXIMITÉ - SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES
HANDICAPÉS - DIVISION DES PERSONNES HANDICAPÉES -
Attribution de subventions aux associations œuvrant en
faveur des personnes handicapées - 2^{ème} répartition.

Rapporteur : M. PADOVANI (*lecture*).

(*Pas d'observation.*)

(*Le rapport 14/53/03/DDCV est adopté à l'unanimité.*)

Rapport n°14/54/03/UAGP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET
EXPANSION - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE
DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT - ZAC de Saint-Just -
4^{ème} et 13^{ème} arrondissements - Approbation du Compte
rendu annuel à la Collectivité au 31 décembre 2013 -
Approbation de l'avenant 19 à la concession
d'aménagement n°90/108.

Rapporteur : Mme ALBERTO (*lecture*).

(*Pas d'observation.*)

(*Le rapport 14/54/03/UAGP est adopté à la majorité ;
Abstention du groupe Marseille bleu Marine.*)

Rapport n°14/55/03/EFAG

DÉLÉGATION GÉNÉRALE MODERNISATION ET GESTION
DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES - Garantie
d'emprunt Maison Familiale de Provence (Sud Habitat) -

145 boulevard Baille - Modification de la délibération n°13/0073/FEAM du 11 février 2013.

Rapporteur : M. DUGAIN (*lecture*).

(*Pas d'observation.*)

(*Le rapport 14/55/03/EFAG est adopté à la majorité ;*

Vote contre du groupe Marseille bleu Marine.)

Rapport n°14/56/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRÈCHES ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations conduisant des actions Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire pour l'année scolaire 2013/2014 - Versement du solde de la subvention.

Rapporteur : Mme MINETTI (*lecture*).

(*Pas d'observation.*)

(*Le rapport 14/56/03/ECSS est adopté à la majorité ;*

Abstention du groupe Marseille bleu Marine.)

Rapport n°14/57/03/EFAG

DIRECTION DU SECÉTARIAT GÉNÉRAL - SERVICE ASSEMBLÉES ET COMMISSIONS - DÉLÉGATION GÉNÉRALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES - Dotations financières 2015 allouées aux Mairies de secteur.

Rapporteur : Mme TIMSIT (*lecture*).

Pour mémoire, la somme au titre de la dotation de fonctionnement 2014 était de 1 428 250 €. La dotation d'investissement 2015 s'élève à 189 972 € et correspond à 2 € par habitant. Au recensement 2011, nous avons 94 986 habitants. Je vous en remercie.

(Pas d'observation.)

***(Le rapport 14/57/03/EFAG est adopté à la majorité ;
Abstention du groupe Marseille bleu Marine.)***

Rapport n°14/58/03

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - SERVICE FINANCIER - Transferts de crédits pour le service Fêtes et Manifestations.

Rapporteur : Mme TIMSIT (*lecture*).

C'est une ligne qui avait été provisionnée pour des redevances et qui sert très peu. Comme il y a des intérêts moratoires, cette ligne doit être soumise à l'avis du Conseil.

(Lecture du délibéré.)

(Pas d'observation.)

(Le rapport 14/58/03 est adopté à l'unanimité.)

Rapport n°14/59/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES - Mise à disposition à titre gratuit de la salle Vallier au profit du syndicat Force ouvrière pour l'organisation d'un loto et de la Mairie du 3^{ème} secteur pour l'organisation de spectacles et d'un loto pour les

fêtes de Noël - Mise à disposition exceptionnelle des équipements sportifs municipaux dans le cadre de l'édition 2014 du Téléthon.

Rapporteur : Mme VENTRE (*lecture*).

(*Pas d'observation.*)

*(Le rapport 14/59/03/ECSS est adopté à la majorité ;
Vote contre du groupe Marseille bleu Marine.)*

Rapport n°14/60/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ - Attribution de subventions à des associations de solidarité, de lutte contre l'exclusion et d'intégration - 2^{ème} répartition 2014.

Rapporteur : Mme AILLAUD (*lecture*).

(*Pas d'observation.*)

*(Le rapport 14/60/03/ECSS est adopté à la majorité ;
Vote contre du groupe Marseille bleu Marine ;
M. Ruas ne prend pas part au vote.)*

Rapport n°14/61/03/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ - Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des familles - 2^{ème} répartition 2014.

Rapporteur : Mme AILLAUD (*lecture*).

(*Pas d'observation.*)

(Le rapport 14/61/03/ECSS est adopté à l'unanimité.)

Rapport n°14/62/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VALORISATION DES
ÉQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES
PLAGES - Approbation du principe d'ouverture
d'équipements sportifs au grand public.

Rapporteur : M. SPORTIELLO (*lecture*).

(*Pas d'observation.*)

(*Le rapport 14/62/03/ECSS est adopté à l'unanimité.*)

Rapport n°14/63/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITÉ - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA
SOLIDARITÉ - Attribution de subventions à des
associations d'animation urbaine -
2^{ème} répartition 2014.

Rapporteur : Mme VENTRE (*lecture*).

(*Pas d'observation.*)

(*Le rapport 14/63/03/ECSS est adopté à la majorité ;
Vote contre du groupe Marseille bleu Marine.*)

Rapport n°14/64/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITÉ - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA
SOLIDARITÉ - Attribution de subventions à des
associations d'intérêt social - 2^{ème} répartition 2014.

Rapporteur : Mme VENTRE (*lecture*).

(*Pas d'observation.*)

(*Le rapport 14/64/03/ECSS est adopté à la majorité ;
Abstention du groupe Marseille bleu Marine.*)

Rapport n°14/65/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des droits des femmes - 2^{ème} répartition 2014.

Rapporteur : Mme AILLAUD (*lecture*).

(*Pas d'observation.*)

(*Le rapport 14/65/03/ECSS est adopté à la majorité ;
Vote contre du groupe Marseille bleu Marine.*)

Rapport n°14/66/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ - Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des seniors - 2^{ème} répartition 2014.

Rapporteur : M. SPORTIELLO (*lecture*).

(*Pas d'observation.*)

(*Le rapport 14/66/03/ECSS est adopté à l'unanimité.*)

Rapport n°14/67/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRÈCHES ET DE LA JEUNESSE - Division Contrat Enfance Jeunesse - Politique en faveur de la famille - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance et approbation de la convention et des avenants correspondants.

Rapporteur : Mme VENTRE (*lecture*).

(*Pas d'observation.*)

(Le rapport 14/67/03/ECSS est adopté à l'unanimité.)

Rapport n°14/68/03/ECSS

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITÉ - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRÈCHES
ET DE LA JEUNESSE - Approbation du règlement des
accueils périscolaires et des dispositions
particulières relatives à chaque accueil périscolaire.**

Rapporteur : Mme MINETTI (*lecture*).

Monsieur le Maire.- Merci, Madame Minetti.

Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

M. LHARDIT.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, deux remarques et une demande. On est sur la réforme des rythmes scolaires qui a créé beaucoup de difficultés à Marseille de par sa mise en œuvre tardive. Cela a entraîné des difficultés pour les parents et pour les enfants, on l'a tous constaté, ainsi qu'une image catastrophique d'amateurisme pour la Ville de manière générale au plan national. C'est la première remarque. Je pense qu'il faut marquer ce genre de chose à l'intérieur d'un Conseil d'arrondissements.

Pour rectifier une information, contrairement à ce que le Maire de Marseille a affirmé c'est bien une dotation de 95 € qui va être donnée par enfant par l'État, et non 50 €. Cela fait tomber l'argument : *c'est à cause de cela que l'on va augmenter les impôts,*

mais au-delà de cela, je pense qu'il est important que l'on sache que la somme est de 95 €.

Une remarque additionnelle qui est plus pratique, car quand nous abordons ce sujet dans un esprit constructif face aux difficultés rencontrées actuellement par les familles, par les enfants, par les parents en particulier et par les personnels, c'est que l'on se rend compte au niveau national qu'il est beaucoup plus facile d'appliquer cette réforme lorsque l'on en applique l'esprit. C'est-à-dire celui d'une réduction du temps scolaire tout au long de la semaine et non pas l'option choisie par Marseille qui est de tout concentrer sur le vendredi après-midi. Pas cette année, mais l'année prochaine, nous serons sans doute amenés -je pense que ce sera confirmé au Conseil municipal- à proposer qu'il y ait une application plus dans l'esprit et dans le respect de ce que l'on essaie de faire ici, c'est-à-dire de réduire le temps scolaire quotidien des enfants.

Sur ce rapport, nous allons être amenés à nous abstenir et faire une demande très spécifique : dans les 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements, serait-il possible d'avoir une communication très précise sur l'état du plan de rattrapage qui est mis en œuvre dans les écoles des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements ? Où en est-on ? À quel moment précisément les choses vont-elles être complètement établies ? Car comme vous, j'imagine peut-être plus vous que nous, on est soumis au questionnement des parents et l'on aimerait avoir des

réponses précises sur ce point. Aujourd'hui, je pense que les choses sont avancées, c'était normal il y a encore 2-3 semaines que l'on soit dans le flou, il semble que maintenant on devrait au moins être en capacité de communiquer auprès des parents un véritable calendrier de mise en œuvre. Merci.

Monsieur le Maire.- Merci, Monsieur Lhardit, pour votre intervention posée sans aucune polémique. Vous vous doutez bien que demain, au Conseil municipal, nous aurons un grand débat sur ce point. Avant de laisser la parole à notre Adjointe aux écoles, Camille Minetti, qui se débat depuis plus d'un mois sur ce dossier, je voudrais vous faire deux ou trois remarques sur trois éléments que vous avez mis en avant : le coût, le choix du vendredi et où l'on en est dans les 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements.

Concernant le coût, sans aucune polémique, il y a une grosse différence d'appréciation entre ce que dit l'opposition et ce que nous pensons. En ce qui nous concerne, nous partons du principe que le coût qui nous avait été annoncé au départ était de 90 € d'aide : 50 € par le gouvernement, 40 € par la CAF. Autant on pense que l'on peut avoir les 50 € du gouvernement même si nous ne les avons pas touchés aujourd'hui en avance, mais on veut bien que ce soit après toutes les inscriptions effectuées, ce serait logique de ne pas les avoir en totalité sur le mois de septembre, car la totalité des enfants de Marseille n'a pas participé à des animations des rythmes scolaires ; autant on pense

que sur le dossier de la CAF nous ne verrons pas un euro, puisque la CAF des Bouches-du-Rhône a déjà annoncé de manière quasi officielle que nous n'aurons pas un euro. Or, quand on connaît la situation financière catastrophique de la CAF des Bouches-du-Rhône, quand on sait qu'il n'y a quasiment pas eu de Conseil d'administration depuis plus d'un an au niveau de la CAF des Bouches-du-Rhône, on se soucie des 40 € que devrait nous donner la CAF par enfant sur un budget total, je vous le rappelle, de 154 € par enfant. Sur le coût, il y a une différence d'appréciation.

Sur la baisse du rythme scolaire, c'est vrai qu'au départ c'est une belle mesure, c'est une mesure que tout le monde doit accepter. Or, il fallait se donner les moyens et aller vers un système anglo-saxon ou des pays nordiques, c'est-à-dire : le matin on a cours, et l'après-midi, on fait des activités sportives, culturelles, sociales, etc. Cela coûte un pognon fou, ce n'est pas dans nos habitudes, mais pourquoi pas. Aujourd'hui, on est entre les deux. D'ailleurs, on a laissé aux parents la possibilité d'inscrire leurs enfants aux animations des rythmes scolaires ou de ne pas les faire participer.

Monsieur Lhardit, ce n'est pas nous qui avons choisi le vendredi après-midi, ce sont les parents. En effet, malgré quelques preuves de gentillesse par téléphone de l'éphémère ministre de l'Éducation nationale, M. HAMON, qui n'aura fait aucune rentrée scolaire, on pensait éventuellement obtenir un effort.

Enfin, l'effort n'a pas été fait et le Recteur d'académie qui est là, c'est normal, pour porter la parole du gouvernement a refusé toutes nos propositions : notre moratoire de la deuxième année, comme la possibilité de faire un soutien scolaire. Nous l'avons appris tardivement, car la lettre que nous a envoyée le Recteur d'académie était datée du 4 juillet 2014, c'est-à-dire après les vacances scolaires. Heureusement qu'au mois de juin nous avons fait des Conseils d'école là où c'était possible avec l'ancienne configuration des Conseils d'école, nous avons réuni à peu près 70 à 75 % des Conseils d'école de l'ensemble de la Ville de Marseille et 80 % des réponses étaient pour le vendredi après-midi.

Nous n'avons pas choisi le vendredi après-midi. On se rend compte aujourd'hui que si cela cafouille encore, c'est parce que c'est difficile de le faire le vendredi après-midi. Il aurait été plus facile de faire les trois quarts d'heure tous les jours avec moins d'animateurs, mais nous nous sommes pliés à la volonté des parents qui préféraient le faire le vendredi après-midi.

Sans refaire tout l'historique, sans refaire des comparaisons, encore deux remarques. Le problème, c'est que nous sommes dans une ville pauvre fiscalement, osons le dire. Même dans des villes riches souvent montrées en exemple comme Lyon, on nous disait : *les parents vont payer*. Lyon a d'ailleurs choisi le vendredi après-midi comme les parents des

enfants de Marseille et a annoncé à grand renfort de publicité que les rythmes scolaires allaient coûter aux parents. En effet, Lyon a fait le choix de faire payer les parents. On se rend compte aujourd'hui qu'en fonction des activités, les parents payent de 2 à 20 € par mois. C'est sûr que les enfants qui payent 2 € par mois en ont pour 2 €, c'est le scoubidou, le coloriage, la pâte à modeler, et ceux qui payent 20 €, c'est l'équitation, l'escrime, de l'événement théâtral, de la culture, etc. Il y a aussi une différence. Nous avons choisi que ce soit gratuit. Cependant, au-delà de la difficulté technique de recruter des milliers d'animateurs que pour l'instant nous n'avons pas, il faut le reconnaître, ni même les associations, il y a un problème financier important. En effet, nous sommes à la recherche dans une fourchette très basse de 20 à 21 M€ et dans une fourchette très haute de 22 à 23 M€. Il faudra bien les trouver.

Pour terminer, quel est l'état des lieux dans notre secteur municipal ? Ici, nous avons la chance d'avoir reçu pour nos 33 écoles une réponse des associations d'éducation populaire. En effet, dans les 33 écoles des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements, soit l'IFAC pour la majorité des écoles, soit les A.I.L. ont répondu. Cela veut dire que nous sommes déjà prêts à faire le minimum. D'ailleurs, depuis vendredi dernier, nous étions prêts à faire au moins la garderie le vendredi après-midi pour que les parents qui travaillent ne soient pas embêtés. Si chaque fois nous avons eu environ une dizaine d'écoles qui ont pu ouvrir

le vendredi après-midi avec la garderie, c'est à cause des grèves. Il faut savoir que 25 % de grévistes bloquent 75 % d'écoles. Si les choses se passaient bien à partir de la rentrée par exemple des vacances de la Toussaint dans notre secteur municipal, cela se modifie jour après jour, car ce matin on était à 12 et ce soir on est à 15. Normalement, nous avons 15 écoles sur 33 qui pourraient mettre en place l'animation des rythmes scolaires. Dans toutes les autres écoles, la garderie pourrait se faire au moins en attendant que cela se mette en place petit à petit, s'il n'y a pas de problèmes de grève, car nous avons des associations qui ont répondu partout. Je mets bien le « si », car le « si » est conditionné aux grèves. Lorsqu'il y a une grève de cantine entre midi et deux, les enfants ne peuvent pas rester seuls et ils ne peuvent pas retrouver l'animation des rythmes scolaires l'après-midi. C'est une des grosses difficultés que l'on a et que l'on a eue malheureusement ces dernières semaines. Sinon, cela se serait passé peut-être ici mieux qu'ailleurs.

Après, il y a la difficulté de recruter tous ces animateurs. Vous avez eu l'élégance de ne pas le dire, mais je prends volontiers la critique : *vous aviez un an pour vous préparer*. C'est vrai. Très sincèrement, on ne s'y est pas préparé, car notre position était claire sans vouloir remuer et sans polémique, on parle tranquillement ce soir, le temps de la campagne est terminé, mais la campagne électorale a aussi permis d'avoir le débat : vous étiez pour

l'animation des rythmes scolaires, nous étions contre. À la fin de ce débat démocratique, il y a eu une élection qui a tranché : nous qui étions contre l'animation des rythmes scolaires avons eu la majorité. Et c'était dans votre programme.

Mme CARLOTTI. - Ce n'est pas comme cela que ça marche.

Monsieur le Maire. - Ce n'est pas comme cela que ça marche, mais c'est comme ça.

(Plusieurs prises de parole du groupe Socialiste simultanées)

On changera la majorité au Parlement en 2017, on a déjà changé la majorité au Sénat, cela vous arrivera. Comme d'ailleurs, il y aura un jour un changement de majorité ici. C'est la raison pour laquelle il y a 9 cartouches pour qu'un jour on puisse écrire le nom d'un autre Maire de secteur que celui de Bruno Gilles. Cela arrivera, c'est l'alternance démocratique qu'il faudra qu'il y ait.

Au-delà des polémiques, il faut que nous arrivions à penser à l'enfant. L'intérêt de cette réforme que l'on y soit favorable ou pas, c'est l'intérêt de l'enfant. Il n'y a rien de pire que de penser que des enfants ne sont pas devant le même système égalitaire ; qu'il y a des endroits avec des animations des rythmes scolaires et des endroits où il n'y en a pas ; qu'il y a des endroits où les parents sont obligés de revenir chercher les enfants et d'autres où ils ne le sont pas. Nous avons négocié avec

les syndicats de l'Éducation nationale pour leur dire que nous paierons l'heure supplémentaire le mercredi entre 11h30 et 12h30 afin de permettre aux parents qui travaillent le mercredi de venir entre 11h30 et 12h30 chercher leurs enfants et ensuite, pouvoir les amener aux centres aérés. Nous avons négocié avec les syndicats de l'Éducation nationale pour continuer à payer plus cher le soutien scolaire qui est gratuit pour les parents et qui sera payé par la Ville de Marseille tous les autres soirs de la semaine, et dans le cadre des difficultés actuelles, nous avons mis à disposition nos centres aérés qui ont été fréquentés tous les vendredis après-midi gratuitement. Nous avons essayé de faire les efforts.

Au-delà de toutes polémiques qu'il pourrait y avoir et de toutes différences politiques que nous n'allons pas nier, vous vous doutez bien que l'intérêt de tout le monde et l'intérêt du Maire de secteur que je suis, c'est que les choses se passent bien. Je préfère que dans quelques jours, dans quelques semaines, au pire dans quelques mois, les choses se passent bien et que l'on n'ait plus à vivre des vendredis difficiles tous les vendredis. Ce n'est pas une question de manifestation de gens qui viennent et dessinent sur la Mairie, etc., je pense surtout comme vous aux enfants. Ensuite, il y aura un débat l'année prochaine : est-ce que l'on continuera comme ça l'année prochaine ? Il y aura un débat l'année prochaine, car les écoles privées vont être touchées. J'ai aussi beaucoup de questions venant de parents et de chefs

d'établissement, parce que dès l'année prochaine les établissements privés seront touchés. Or, les établissements privés ne vont pas s'embêter, ils feront payer. Tous les chefs d'établissement du 4/5 m'ont dit : *on ne peut pas appliquer l'animation des rythmes scolaires sans faire payer*. Ils feront payer et ils auront des activités probablement différentes de nous. Voilà ce que j'avais à vous dire sans polémique.

Je vous remercie de la manière dont vous avez exprimé les critiques, c'est normal en démocratie. Si Camille Minetti veut rajouter quelque chose, j'en ai dit beaucoup.

Mme MINETTI.- Vous avez admirablement bien tout résumé, c'était très clair.

Monsieur le Maire.- Si c'est clair, on va voter, cela nous donnera un avant-goût de ce qui se passera demain.

M. PAYAN.- Demain, c'est demain. Demain sera un autre jour !

Monsieur le Maire.- C'est vrai que demain sera un autre jour.

Que ceux qui sont d'avis d'adopter ce rapport le manifestent en levant la main. La majorité municipale. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Vous êtes entre les deux ?

M. BAUMANN.- Nous ne prenons pas part au vote.

Monsieur le Maire.- *Ne prend pas part au vote* ne peut pas être noté. C'est noté par exemple, comme tout à l'heure, dans le cas de M. Julien Ruas, car il y a un conflit d'intérêts s'il participe au vote d'une subvention pour une association qu'il a présidée. Sur ce point, comme je pense que vous ne présidez pas l'IFAC et encore moins les A.I.L. ou alors ce serait une surprise très agréable, vous n'êtes pas non plus leur expert-comptable, je pense que vous pouvez exprimer un vote. Sinon on ne notera rien pour vous trois, ce n'est pas gênant.

M. BAUMANN.- C'est gênant, car Monsieur et vous avez raison, nous étions contre la réforme des rythmes scolaires. Je peux vous dire que les parents d'élèves s'insurgent tous les jours à la sortie des écoles avec ce nouveau procédé, et j'ai une grosse difficulté à prendre une décision. En effet, il faut que nos enfants puissent trouver un accueil lorsqu'ils sont désœuvrés, lorsque c'est la fin des cours, etc. C'est à la charge de qui ? La semaine dernière, le budget de l'État c'était 2 000 milliards de déficit et là, on charge encore un peu plus la mule.

Monsieur le Maire.- Surtout les collectivités.

M. BAUMANN.- Et on va faire encore payer des impôts aux citoyens.

Monsieur le Maire.- On considère que c'est plutôt une abstention ? On met quelque chose où l'on ne note rien ?

M. BAUMANN.- On ne note rien.

*(Le rapport 14/68/03/ECSS est adopté à la majorité ;
Abstention du groupe Cap à gauche ; Le groupe
Marseille bleu Marine refuse de prendre part au vote.)*

Rapport n°14/69/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITÉ - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRÈCHES
ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE -
Attribution de subventions de fonctionnement aux
7 associations qui conduisent des actions Temps
Récréatifs de Restauration (TRR) pour l'année scolaire
2013/2014 - Versement du solde de la subvention.

Rapporteur : Mme MINETTI (*lecture*).

(Pas d'observation.)

*(Le rapport 14/69/03/ECSS est adopté à la majorité ;
Abstention du groupe Marseille bleu Marine.)*

Rapport n°14/70/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITÉ - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRÈCHES
ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE -
Attribution de subventions de fonctionnement à des
associations conduisant des actions dans le cadre de
Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire (MARS)
pour l'année scolaire 2014/2015 - Approbation des
19 conventions d'objectifs conclues avec les
associations pour l'année scolaire 2014/2015.

Rapporteur : Mme MINETTI (*lecture*).

(Pas d'observation.)

*(Le rapport 14/70/03/ECSS est adopté à la majorité ;
Abstention du groupe Marseille bleu Marine.)*

Rapport n°14/71/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITÉ - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA
SOLIDARITÉ - Subventions aux équipements sociaux et aux
associations partenaires - 3^{ème} répartition 2014 -
Budget 2014.

Rapporteur : Mlle AILLAUD (lecture).

(Pas d'observation.)

*(Le rapport 14/71/03/ECSS est adopté à la majorité ;
Abstention du groupe Marseille bleu Marine.)*

Rapport n°14/72/03/UAGP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET
EXPANSION - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE
GESTION IMMOBILIÈRE ET PATRIMONIALE - Approbation des
subventions en nature accordées à des associations ou à
des établissements publics dont l'activité présente un
intérêt général local.

Rapporteur : M. MEMOLI.

Monsieur le Sénateur-Maire, mes chers
collègues, permettez-moi, Monsieur le Sénateur, de vous
féliciter aussi pour votre élection en tant que
Secrétaire du Sénat. *(Applaudissements.)*

(Lecture du délibéré par M. Memoli.)

Monsieur le Maire.- Merci.

Juste une information sur le terme « en nature ». Pour ceux qui ne le savent pas, c'est comme une subvention virtuelle. C'est-à-dire que dans cette décision, on note la mise à disposition de locaux et au lieu de payer, l'association est hébergée à titre gracieux. Ce « gracieux » représente 15 411,94 € pour un renouvellement d'occupation de 3 ans.

(Pas d'observation.)

***(Le rapport 14/72/03/UAGP est adopté à la majorité ;
Abstention du groupe Marseille bleu Marine.)***

Rapport n°14/73/03/DDCV

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SÉCURITÉ - SERVICE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - Attribution de subventions dans le cadre du dispositif Ville-Vie-Vacances.

Rapporteur : Mme DAUBET (*lecture*).

(Pas d'observation.)

***(Le rapport 14/73/03/DDCV est adopté à la majorité ;
Abstention du groupe Marseille bleu Marine.)***

Rapport n°14/74/03/DDCV

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SÉCURITÉ - SERVICE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - Attribution de subventions dans le cadre des actions de prévention de la délinquance.

Rapporteur : Mme DAUBET (*lecture*).

(Pas d'observation.)

(Le rapport 14/74/03/DDCV est adopté à l'unanimité.)

Rapport n°14/75/03/ECSS

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRÈCHES
ET DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions de
fonctionnement aux associations conduisant des actions
dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)
pour l'année 2014/2015 - Approbation de la convention
d'objectifs type conclue avec les associations pour
l'année scolaire 2014/2015.**

Rapporteur : Mme MINETTI (*lecture*).

(Pas d'observation.)

***(Le rapport 14/75/03/ECSS est adopté à la majorité ;
Abstention du groupe Cap à gauche ; Vote contre
du groupe Marseille bleu Marine.)***

Monsieur le Maire.- Deux informations importantes pour terminer ce conseil.

La première : selon l'article L2511-24 du Code général des Collectivités territoriales, il est créé des Comités d'initiative et de consultation des arrondissements, appelés CICA, afin de favoriser la participation des associations à la vie municipale. Afin de répondre aux besoins, cinq CICA relatifs aux thématiques suivantes seront créés sur notre Mairie de secteur : la culture, la santé et la solidarité, l'urbanisme, le sport et l'inter génération pour le dernier CICA. Ils travailleront en lien avec les élus

dont les délégations correspondent à ces problématiques.

Deuxième information au Conseil d'arrondissements et non des moindres : suivant les articles L2511-1 à L2511-21 du Code général des Collectivités territoriales et le décret 2009-1411 du 17 novembre 2009 relatif aux emplois de direction des Mairies d'arrondissements, le Conseil est informé de la demande formulée par M. le Maire d'arrondissements auprès du Maire de Marseille de reconduction de M. Thierry Peiffer, Directeur territorial, en tant que Directeur général des services de la Mairie de secteur, à compter du 1^{er} novembre 2014.

(Chaleureux applaudissements.)

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une bonne fin de soirée. Merci de votre disponibilité.

(La séance est levée à 20 heures 03.)